

Diversifier les stages de formation en enseignement pour répondre aux besoins différenciés des futures enseignantes et des futurs enseignants

Le point de vue du Conseil supérieur de l'éducation

Nadine Forget-Dubois

Volume 13, numéro 2, printemps 2024

Les stages en enseignement aujourd'hui : enjeux, défis et pistes de solutions

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1111359ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1111359ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec

ISSN

1927-3215 (imprimé)

1927-3223 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Forget-Dubois, N. (2024). Diversifier les stages de formation en enseignement pour répondre aux besoins différenciés des futures enseignantes et des futurs enseignants : le point de vue du Conseil supérieur de l'éducation. *Apprendre et enseigner aujourd'hui*, 13(2), 28–33. <https://doi.org/10.7202/1111359ar>

Résumé de l'article

Le Conseil supérieur de l'éducation a analysé la concordance entre les besoins de formation en enseignement et les voies de formation existantes, incluant les stages et la formation pratique. Il a démontré que trois grands groupes de personnes aspirent à l'enseignement au Québec : celles qui en font leur premier choix de carrière, celles qui en font un second choix de carrière et celles qui ont reçu une formation hors du Canada. Les stages qui leur sont offerts à l'heure actuelle augmentent les risques de précarité financière, ne permettent pas la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes en reconversion de carrière et n'offrent pas systématiquement un accompagnement adéquat aux personnes formées hors du Canada. Dans son plus récent rapport, le Conseil émet plusieurs recommandations pour améliorer la correspondance entre les besoins de formation pratique en enseignement et les voies de formation.

Diversifier les stages de formation en enseignement pour répondre aux besoins différenciés des futures enseignantes et des futurs enseignants

Le point de vue du Conseil supérieur de l'éducation



NADINE FORGET-DUBOIS

Nadine Forget-Dubois a obtenu un doctorat en anthropologie de l'Université de Montréal en 2003 et a travaillé au Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale de l'enfant à l'Université Laval. Elle est actuellement coordonnatrice du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation au Conseil supérieur de l'éducation.

Le Conseil supérieur de l'éducation a analysé la concordance entre les besoins de formation en enseignement et les voies de formation existantes, incluant les stages et la formation pratique. Il a démontré que trois grands groupes de personnes aspirent à l'enseignement au Québec : celles qui en font leur premier choix de carrière, celles qui en font un second choix de carrière et celles qui ont reçu une formation hors du Canada. Les stages qui leur sont offerts à l'heure actuelle augmentent les risques de précarité financière, ne permettent pas la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes en reconversion de carrière et n'offrent pas systématiquement un accompagnement adéquat aux personnes formées hors du Canada. Dans son plus récent rapport, le Conseil émet plusieurs recommandations pour améliorer la correspondance entre les besoins de formation pratique en enseignement et les voies de formation.

La pratique occupe une place importante dans la formation à l'enseignement au Québec. Les stages sont essentiels au développement des compétences et des connaissances professionnelles (Desbiens et al., 2019). Lors de la réforme implantée au tournant des années 2000, en dehors du stage probatoire destiné aux personnes formées hors du Canada, la seule voie menant au brevet d'enseignement était un baccalauréat de quatre ans comprenant minimalement 700 heures de stage. En 2010, devant un risque de pénurie de personnel enseignant dans certaines matières (Conseil supérieur de l'éducation, 2004), une maîtrise qualifiante destinée aux personnes détenant un baccalauréat disciplinaire pertinent a été mise en place afin qu'elles se qualifient pour l'enseignement secondaire. Ce programme représente une première reconnaissance de la diversité des profils des futures enseignantes et des futurs enseignants.

Depuis, le portrait des personnes aspirant à la profession s'est complexifié. La pénurie de personnel enseignant s'est aggravée et le recours aux enseignantes et aux enseignants sans qualification légale (sans brevet d'enseignement) a augmenté. Les enseignantes et les enseignants sans brevet représentent actuellement un quart du personnel enseignant ; on les retrouve surtout, mais pas uniquement, dans des rôles de suppléance (Vérificateur général du Québec, 2023) qui sont essentiels au fonctionnement du système scolaire. La recherche disponible à leur sujet suggère que la majorité des enseignantes et des enseignants sans qualification souhaitent obtenir un brevet d'enseignement (Harnois et Sirois, 2022). Différents programmes, menant ou non au brevet, sont apparus pour les aider à développer leurs compétences, soulevant bien des questions sur la qualité de ces formations écourtées. Enfin, les centres de services scolaires recrutent de plus en plus de personnel enseignant provenant des pays pour lesquels la formation est considérée par le Québec comme équivalente à celle qui est dispensée ici.

Le Conseil supérieur de l'éducation s'est donc penché sur la question de la diversification des profils des personnes aspirant à enseigner dans les écoles du Québec et de la multiplication des voies de formation, afin d'évaluer l'adéquation entre l'offre et les besoins de formation. Cette question fait l'objet de son rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (REBE) 2021-2023¹ (Conseil supérieur de l'éducation, 2023). On retrouve au cœur de cette analyse, résumée dans le présent article, les différences dans la formation pratique et les formules de stage appropriées à chaque catégorie de personnes désirant rejoindre la profession enseignante.

1. Le Conseil supérieur de l'éducation

En 1964, le gouvernement du Québec crée le Conseil supérieur de l'éducation, un conseil « au service de l'éducation et au cœur de l'évolution de la société québécoise » qui « a été un observateur attentif des changements survenus au sein de la société, particulièrement en éducation » (Conseil supérieur de l'éducation, 2015, p. 1). Le Conseil propose à l'État québécois une réflexion critique fondée sur la recherche, la consultation d'expertes et d'experts et d'actrices et d'acteurs de l'éducation, ainsi que sur la délibération de ses membres. Il s'appuie sur des savoirs savants et d'expérience, favorisant le rapprochement entre la population, les décideurs et les parties prenantes de l'éducation (Conseil supérieur de l'éducation, 2015). Toutefois, dans le cadre de l'adoption du projet de loi 23 en décembre 2023, la Loi 32 va le transformer en Conseil de l'enseignement supérieur, ce qui va réduire son champ d'activités à ce secteur (Gouvernement du Québec, 2023).

2. Démarche de production du Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2021-2023

Le Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation (CREBE) a pour mandat « d'élaborer un rapport systémique sur l'état et les besoins de l'éducation, rapport adopté par le Conseil et déposé tous les deux ans à l'Assemblée nationale » (Conseil supérieur de l'éducation, 2023, p. XI). Le CREBE 2021-2023 était constitué de 12 membres bénévoles issus du milieu éducatif, dont des enseignantes et des enseignants, des membres des directions scolaires, une personne conseillère pédagogique et des universitaires. Le choix des membres tient compte de la représentation des genres, des régions, des langues ainsi que de la diversité culturelle. Leurs délibérations contribuent à la validité écologique des recommandations du REBE 2021-2023.

2.1 Procédure de collecte de données

Le recours à des groupes de discussion a permis au CREBE de donner la parole à quatre groupes de personnes aspirant à la profession enseignante : 1) non légalement qualifiées, 2) bénéficiant d'une tolérance d'engagement, 3) inscrites à la maîtrise qualifiante, et 4) inscrites à un baccalauréat en enseignement. Le choix des participantes et des participants s'est fait selon des critères de représentativité (genre, région administrative, ordre d'enseignement et langue). Un questionnaire en ligne a permis de valider l'appartenance à ces groupes et, parmi les 95 candidatures, 20 personnes ont participé aux groupes de discussion. Ceux-ci comprenaient 14 femmes et 6 hommes enseignant dans des centres de services scolaires de 10 régions administratives (Conseil supérieur de l'éducation, 2023). Enfin, 11 des participantes et des participants enseignaient au primaire, 8 au secondaire et une aux deux niveaux.

Les groupes de discussion étaient structurés autour d'entrevues semi-dirigées portant sur la formation et l'expérience d'enseignement, les défis rencontrés et l'intention de se qualifier et de poursuivre une carrière en enseignement.

3. Principaux constats

Les travaux du CREBE ont permis d'appréhender la diversité retrouvée parmi les personnes aspirant à l'enseignement et les différences dans les besoins de formation exprimés, particulièrement en ce qui concerne la formation pratique.



Image libre de droit, banque d'image gratuite et photos gratuites (Freepik.com)

3.1 Diversité des personnes désirant se former à l'enseignement

On retrouve trois principales catégories de futures enseignantes et de futurs enseignants. Les personnes qui entrent au baccalauréat, souvent dès la fin de leurs études collégiales, composent la première, qui est la plus nombreuse en termes de brevets délivrés (Gouvernement du Québec, 2021). La deuxième est composée d'adultes qui font une reconversion de carrière vers l'enseignement, après avoir étudié et travaillé dans d'autres domaines. Plusieurs commencent leur carrière en enseignement par la voie de la suppléance, sans détenir de brevet. La troisième catégorie regroupe des personnes qui ont complété une formation à l'enseignement hors du Canada reconnue par le gouvernement du Québec (les personnes dont la formation n'est pas reconnue doivent la reprendre).

La présence d'adultes désirant suivre une formation permettant d'obtenir un brevet d'enseignement pour leur seconde carrière représente un important constat. Ces personnes disposent, à divers degrés, de connaissances et de compétences qui peuvent être réinvesties dans l'enseignement. Certaines et certains ont plusieurs années d'expérience en suppléance et ont suivi diverses formations. La Politique gouvernementale d'éducation des adultes (Gouvernement du Québec, 2002) stipule qu'une personne ne devrait pas avoir à réapprendre ce qu'elle maîtrise déjà. Or, la reconnaissance des acquis et des compétences est difficile à obtenir dans les programmes de formation actuels ; ces derniers, même les programmes destinés à former les enseignantes et les enseignants sans brevet ajoutés à la Loi sur l'instruction publique par le Projet de loi 23 (Gouvernement du Québec, 2023), appliquent rarement ce principe d'andragogie. Pourtant, les enseignantes et les enseignants sans brevet, comme les personnes formées hors du Canada, disposent d'une expérience pratique qui remettrait en question l'utilité des premiers stages si la démonstration de la maîtrise des compétences pouvait être faite.

3.2 Contexte de besoins différenciés et offre de stages

Le baccalauréat et la maîtrise qualifiante en enseignement ont été développés pour former des personnes dont les études sont la principale activité, sans expérience significative d'enseignement. La majorité des baccalauréats en enseignement sont offerts à temps plein et les stages ne sont pas rémunérés, même le dernier stage qui correspond à une expérience de travail, ce qui représente un risque de précarité financière. De plus, les parcours universitaires se sont complexifiés (Conseil supérieur de l'éducation, 2013) et, avec eux, les besoins de conciliation travail-famille-études. Certaines universités ont récemment commencé à permettre que le dernier stage soit évalué dans le cadre d'un contrat de travail, mais il ne s'agit toujours pas d'un stage rémunéré.

Pour les maîtrises qualifiantes, le nombre et la durée des stages varient d'un programme à l'autre, mais ne sont pas rémunérés, bien qu'ils puissent parfois être réalisés dans le cadre d'un contrat de travail. Il s'agit d'un programme souvent choisi par des personnes qui désirent se qualifier après avoir accumulé de l'expérience d'enseignement ; les travaux du CREBE ont montré que la reconnaissance de certains stages est souhaitée par ces étudiantes et ces étudiants expérimentés, mais n'est que rarement possible.



Image libre de droit, banque d'image gratuite et photos gratuites (Freepik.com)

Quant aux enseignantes et aux enseignants formés hors du Canada, leur formation d'appoint au Québec consiste en des cours sur le système scolaire du Québec, sur la didactique, sur l'évaluation et sur les élèves en situation de handicap ou ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage, ainsi qu'en un stage probatoire variant de 600 à 900 heures. Cependant, un grand nombre vient de pays où l'enseignement a des visées élitistes : il est uniquement magistral, l'enseignante ou l'enseignant dispose d'une grande autorité et les élèves en difficulté sont découragés de poursuivre leur scolarité (Morrisette et al., 2020 ; Morrisette et Demazière, 2018 ; Niyubahwe et al., 2018). Pour qu'il soit réussi, leur stage doit avoir lieu dans des conditions d'accueil favorables à leur appropriation des valeurs et des méthodes de l'école québécoise. Cette condition repose sur l'initiative des milieux de stage et des directions d'écoles, qui ne sont pas systématiquement formées à cet effet. L'attitude de la direction influence également l'accueil offert par l'équipe école selon les recherches citées.



Image libre de droit, banque d'image gratuite et photos gratuites (Freepik.com)

En somme, les travaux effectués dans le cadre du CREBE 2021-2023 ont mis en évidence un certain manque d'adéquation entre les besoins de formation pratique et les voies de formation :

- Dans le cas du baccalauréat en éducation, quelle que soit sa spécialité, les stages non rémunérés contribuent à la précarité financière étudiante ;
- En dépit du nombre important de personnes adultes qui commencent une seconde carrière en enseignement sans brevet, aucune formation n'est fondée sur les principes de l'andragogie ;
- Les personnes formées hors du Canada ne reçoivent pas systématiquement l'accueil nécessaire à leur compréhension et à leur intégration des manières d'enseigner qu'on leur demande d'adopter et qui sont très éloignées de ce qu'elles ont connu.

4. Recommandations visant une meilleure adéquation de la formation pratique avec les besoins des personnes en formation et ceux du système scolaire

Pour répondre aux besoins mis en lumière par l'état des lieux réalisé, le Conseil a formulé quatre orientations, qui se déclinent en 16 recommandations, dont plusieurs concernent les stages et la formation pratique.

Concernant le baccalauréat, le Conseil recommande une évaluation en profondeur par un comité indépendant, notamment afin d'examiner la possibilité de transformer la quatrième année en internat rémunéré. Les étudiantes et les étudiants termineraient ainsi leur formation en travaillant dans les écoles, tout en demeurant supervisés.

Concernant les adultes en reconversion de carrière, le Conseil recommande l'instauration d'une « résidence de qualification pour l'enseignement », un modèle de formation en milieu de travail accompagné de cours conçus pour compléter l'apprentissage pratique. Ce modèle de formation s'inspire des *teacher residencies* déjà mises en œuvre dans certains états américains (Chu et Wang, 2022 ; Guha et al., 2017). De plus, le Conseil recommande de rendre plus accessible la reconnaissance des acquis et des compétences pour les personnes en mesure de les démontrer. Ceci ne représente pas un raccourci de formation, mais plutôt une image juste des compétences et connaissances maîtrisées, sans égard aux circonstances de leur acquisition.

Le Conseil recommande également que les milieux de stage qui accueillent les enseignantes et les enseignants formés hors du Canada prennent des mesures pour répondre à leurs besoins, afin de réussir leur transition vers l'enseignement dans le système scolaire québécois.

Pour assurer la cohérence et la qualité des différentes voies vers la profession enseignante, le Conseil rappelle enfin l'importance du *Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante* (Gouvernement du Québec, 2020). Chaque apprenante et apprenant devrait pouvoir situer sa maîtrise des compétences en élaborant un portfolio fondé sur ledit référentiel, quelle que soit la voie de formation suivie. En particulier, les compétences qui se rapportent à la collaboration avec l'équipe-école, la famille et la communauté ne peuvent être développées qu'au cours de stages qui permettent réellement de s'intégrer dans le milieu de travail et d'apprentissage. Le référentiel représente également un excellent fondement pour la reconnaissance des acquis et des compétences.

Conclusion

Le rapport du Conseil supérieur de l'éducation démontre la diversité des besoins de formation en enseignement, besoins auxquels l'offre de formation actuelle ne répond pas entièrement. Le Conseil estime que plusieurs voies de formation peuvent cohabiter et mener au brevet d'enseignement, à condition de maintenir un haut niveau de qualité. Il affirme également que la reconnaissance des acquis et des compétences est préférable à la création de programmes courts qui ne s'adaptent pas aux besoins réels de formation, en fonction du cheminement de chaque apprenante et apprenant.

¹L'auteure remercie les membres du Comité du rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2021-2023, les membres du Conseil supérieur de l'éducation et de la permanence du Conseil supérieur de l'éducation, en particulier Christian Bergeron, les participantes et les participants aux groupes de discussion, ainsi que les expertes et les experts consultés.

Références

- Chu, Y. et Wang, W. (2022). The Urban Teacher Residency Model to Prepare Teachers : A Review of the Literature. *Urban Education*. <https://doi.org/10.1177/00420859221102976>
- Conseil supérieur de l'éducation. (2004). *Un nouveau souffle pour la profession enseignante*. <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/01/50-0446-AV-souffle-profession-enseignante.pdf>
- Conseil supérieur de l'éducation. (2013). *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé...* <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/06/50-0480-AV-projet-detudes-universitaires.pdf>
- Conseil supérieur de l'éducation. (2015). *Le Conseil supérieur de l'éducation : Un organisme de représentation citoyenne pour éclairer les politiques publiques en éducation*. <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2015/04/50-0200-BH-cse-histoire.pdf>
- Conseil supérieur de l'éducation. (2023). *Profession enseignante au Québec : Voies d'accès actuelles et potentielles : Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2021-2023*. <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2023/11/50-0807-RF-acces-profession-enseignante.pdf>
- Desbiens, J.-F., Habak, A. et Martineau, S. (2019). Analyser l'expérience du stage en enseignement au travers du prisme des difficultés et des échecs de stagiaires québécois : Réflexion basée sur les écrits spécialisés. *Éducation et socialisation*, 54. <https://doi.org/10.4000/edso.8390>
- Gouvernement du Québec. (2023). *Projet de loi no 23 : Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*. Éditeur officiel du Québec. https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_189259&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz
- Gouvernement du Québec. (2021). *Rapport d'évaluation des articles 46, 48, 50 et 65 du Règlement sur les autorisations d'enseigner*. Ministère de l'Éducation. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/education/evaluations-programmes/Reglement-autorisation-enseigner-rapport-evaluation.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2020). *Référentiel de compétences professionnelles—Profession enseignante*. Ministère de l'Éducation. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/devenir-enseignant/referentiel_compетенences_professionnelles_profession_enseignante.pdf
- Gouvernement du Québec. (2002). *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Ministère de l'Éducation. <https://www.education.gouv.qc.ca/index.php?id=10421>
- Guha, R., Hyler, M. E. et Darling-Hammond, L. (2017). The Power and Potential of Teacher Residencies. *Phi Delta Kappan*, 98(8), 31-37. <https://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/0031721717708292?journalCode=pdka>
- Harnois, V. et Sirois, G. (2022). Les enseignantes et enseignants non légalement qualifiés au Québec : État des lieux et perspectives de recherche. *Éducation et francophonie*, 50(2), 1-18. <https://doi.org/10.7202/1097038ar>
- Morrisette, J., Arcand, S., Diéhdjou, B. et Séguéda, S. (2020). Les enseignants formés à l'étranger dans les écoles montréalaises : Des interactions qui façonnent de nouvelles représentations opératoires. *Revue des sciences de l'éducation de McGill*, 55(2), 417-438. <https://doi.org/10.7202/1077975ar>
- Morrisette, J. et Demazière, D. (2018). Dualité des processus de socialisation professionnelle des enseignants formés hors Québec : Entre imposition et appropriation. *Alterstice*, 8(1), 95-106. [https://www.journal.psy.ulaval.ca/ojs/index.php/ARIRI/article/view/orrisette_Alterstice8\(1\)](https://www.journal.psy.ulaval.ca/ojs/index.php/ARIRI/article/view/orrisette_Alterstice8(1))
- Niyubahwe, A., Mukamurera, J. et Sirois, G. (2018). Comment les enseignants immigrants formés à l'étranger vivent-ils les relations interpersonnelles et professionnelles à leur entrée dans le milieu scolaire québécois ? *Alterstice*, 8(2), 25-36. <https://doi.org/10.7202/1066950ar>
- Vérificateur général du Québec. (2023). *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2022-2023*. https://www.vgq.qc.ca/Fichiers/Publications/rapport-annuel/203/vgq_mai2023_complet_web_VF.pdf